L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 2 FEVRIER 1888.

PETITES ANNONCES.

A. E. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000. 29 déc—tien

PERDU.

PERDU—Un CHIEN de chasse blanc et puce. Une récompense libérale à la personne qui le ramènera au No 337, rue de l'Esplanade. 1er fév—3f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français donnerait des leçons de français, espagnol et italien ou accepterait un emploi dans le commerce ou l'industrie. Informer par lettre M. M., 112 St Charles. 1er fév—1sem

UN Français qui a habité Cuba deux ans désirerait emploi dans l'agriculture. Ecrire à M. Paul, poste restante, N. O. 1erfév—1sem

UN Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20 déc—

DEMANDES.

ON demande—Un garçon stable et honnête pour travailler dans une confiserie, 147 Canal, près Bourbon. 2fév—

ON demande un vigneron pour aller à la campagne. S'adresser de 7 à 8 heures, rue Ursulines No. 302. 28 jan—4f

A VENDRE.

Grocerie dans bonne localité. Ad. 85 Bienville.

A VENDRE—Une grocerie et buvette pour cause de changement d'affaires. S'adresser coin Dauphine et Marigny. Sera vendue à l'encan samedi 4 février sinon vendue à l'amiable. 2 fév—

A VENDRE pour cause de mauvaise santé une pension et LODGING HOUSE avec buvette près du Marché Français. S'adresser No 161 rue Decatur. 29 jan—7f

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

AVIS AUX CREANCIERS.

Louis Carrère vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,791—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Carrère, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 jan—28, fév 2 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Otto F. Briede vs. ses créanciers—No 23,021—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Otto F. Briede, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau, No. 6 rue Carondelet, en cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que W. C. Gordon, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 12 janvier 1888.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 ...—3f au 18 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—R. Pigeon vs ses Créanciers—No 23,124—Div. D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Rudolph Pigeon soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John H. Légier, notaire en cette ville, le JEUDI 16me jour de février 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 25 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 janv—26—fév 4 16

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Aaron Wolf vs. ses créanciers—No 22,929—Qu'une réunion des créanciers de Aaron Wolf soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 7me jour de Février 1888, à l'effet de voter sur la demande du failli, en vue d'obtenir un répit d'un, de deux et trois ans pour payer ses dettes, en paiements égaux et sans intérêt; et que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit Aaron Wolf, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1887.
(Signé,) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1 jan—3f au 7 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Haynes & Rogers, Wm D. Haynes et Andrew Y. Rogers vs leurs créanciers—No 22,908.—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des dits insolvables, soit convoquée conformément à la loi, au bureau de James Fahey, notaire en cette ville le 1er jour de février 1888, les dits créanciers devant être notifiés d'après les termes de la loi. Que Paul E. Théard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents des dits insolvables; et que toutes procédures contre les personnes et les biens des dits insolvables soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1887.
Signé, A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 déc—5f au 1er fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Junqua vs. ses créanciers—No 20,554 Division B—Ordre de Cour—Que la pétition supplémentaire soit enregistrée avec les tableaux annexés, qu'une cession des biens du pétitionnaire John B. Junqua, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. A. Peyroux, notaire en cette ville, le MERCREDI, 1er jour de février 1888, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Joseph Lombard, Esq. notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 27 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 déc—3f au 1er fév

PAR LE CONSTABLE.

Wm Young vs Fred. Ernst et Frank Ernst.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 13,079—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, aux écuries de W. B. Léonard, rue Baronne, entre Gravier et Union, le MARDI, 7 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un wagon à deux roues avec harnais, d'après inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
27 janv—27—fév 2 7

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de [illegible] même propriété ayant été [illegible] pour les taxes non payées de [illegible] subséquentes, et comme le [illegible] dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera, et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.
JAMES D. HOUSTON, Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC, Percepteur de taxes d'Etat, District Inférieur, No 203 rue Canal.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie que le [illegible] jour de novembre 1887 [illegible] rendu par cette [illegible] Ferdinand Beer, son mari.—Division C.
[illegible] de W. O. Hart, Esq., avocat de la plaignante, et sur productions à la Cour des preuves à l'appui de la demande de la plaignante, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le [illegible] novembre 1887, soit confirmé et, conséquemment, qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Emma Friedlander et contre le défendeur Ferdinand Beer, son mari, décrétant une séparation de propriétés existant entre eux et autorisant la dite plaignante d'assumer le contrôle et l'administration de sa propriété paraphernale et d'engager des affaires pour son propre compte et profit; tous les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 29 novembre 1887.
Jugement signé le 2 décembre 1887.
(Signé:) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce sixième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple, à L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 7 FEVRIER 1888.

GROS LOT: $150,000

AVIS,—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000 ..	$150,000
1 .. .. de	50,000 ..	50,000
1 Lot de ...	20,000 ..	20,000
2 Lots de ...	10,000 ..	20,000
4 Lots de ...	5,000 ..	20,000
20 Lots de ...	1,000 ..	20,000
50 Lots de ...	500 ..	25,000
100 Lots de ...	300 ..	30,000
200 Lots de ...	200 ..	40,000
500 Lots de ...	100 ..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation ..	$300 ..	$30,000
100	200 ..	20,000
100	100 ..	10,000
1000 .. de terminaison	50 ..	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tirera un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. Band vs. Mme Christina Kuhlmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,778.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
I. La moitié indivise d'intérêt et tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse Mme Christina Kuhlmann, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Harmony et Pleasants, désigné par le No. 16, sur un plan lithographié et annexé à un acte passé le 7 juillet 1852, en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, acquis par feu John Kuhlmann de Chas. Kammer; A. Ducatel, notaire, le 29 avril 1864, enregistré au bureau de transfert, livre 88, folio 53.
2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Harmony et Pleasants, désigné par le No 17 du dit ilot, sur un plan annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 7 juillet 1852 et formé l'encoignure des rues Magazine et Pleasants, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de quatre-vingt-dix-huit pieds entre lignes parallèles et de face à la rue Pleasants, acheté par feu John Kuhlmann de la succession de Prosper; A. Ducatel, notaire, en date du vingt-neuvième jour d'août 1868.
3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Pleasants, Constance et Harmony, mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Pleasants sur une profondeur de vingt-six pieds trois pouces, entre lignes parallèles; étant la subdivision du fond du lot désigné par le No 17, sur un plan lithographié annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 7 juillet 1852, acheté par le feu John Kuhlmann de la succession de Bazemen; W. Shannon, notaire, février — 1869.
4° (A) Un morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Harmonie et Pleasants, mesurant 13 pieds 1 1/2 pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et formé cette partie du lot 15, la plus près de la rue Harmonie, aussi:
Aussi (B) Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet, mesurant 13 pieds 1 1/2 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, formé cette partie du lot 15, sur le plan ci-dessus désigné, déposé à l'étude de T. O. Stark, ancien notaire; terrain le plus près de la rue Pleasants. Acquis par feu John Kuhlmann, de Anton Stubb, John F. Coffey, notaire, le 11 février, 1862.
5° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 6me district de cette ville, carré borné par les rues Tolédano, Levée, Chippewa et l'avenue de la Louisiane, désigné par le No Douze, sur un plan de B. Buisson le 27 février 1851, déposé au bureau de T. Lisbony, ancien notaire, et mesurant trente pieds de façade rue Tolédano, sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles; propriété acquise par feu John Kuhlmann d'Alfred Boullgny; T. O. Stark, notaire, le 12 mars 1853.
6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me district de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Camp, Sixième et Septième, mesurant vingt-huit pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur; propriété acquise par feu John Kuhlmann, de la veuve A. Michel, le 25 janvier 1866, Abel Dreyfous, notaire.
7° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 6me District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Jersey (Annunciation), Tolédano, Laurel et l'avenue de la Louisiane, désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan de C. A. Hedin, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, plan portant le No 136. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun trente pieds de façade rue Tolédano, sur cent [illegible] pieds de profondeur, acquis par feu John Kuhlmann de Cuville Illg; A. Ducatel, notaire, le 27 septembre 1860.
8° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Laurel, Sixième, Septième et Jersey (aujourd'hui Annunciation), mesurant cent trente-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Sixième, cent trente-quatre pieds sur la ligne le séparant des terrains 1, 2, 3 et 4, sur une profondeur et largeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, et formant le coin des rues Sixième et Laurel, terrain acquis par feu John Kuhlmann de Mme Martha Sullivan; Wm Shannon, notaire, le 25 juin 1866.
9° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pleasants, Laurel, Constance et Tolédano, désignés par les Nos 9 et 10; les dits terrains contigus les uns aux autres et mesurant chacun vingt-neuf pieds de façade rue Pleasants, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis par feu John Kuhlmann, shérif de la paroisse d'Orléans, le 12 juin 1865, enregistrés dans le bureau des transferts, livre 89, folio 121.
II. Le droit d'usufruit de la défenderesse, Mme Christina Kuhlmann à la susdite propriété laissée par son mari comme veuve et en communauté et comme légataire sous testament.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 jan—24 31—fév 7 15 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Kate P. M. Jourdan vs. Leo Blessing et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,820—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Septième, Harmony, St-Denis et St-Patrick, mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Harmony de cent profondeur et face à la rue St-Denis sur une profondeur de cent cinquante pieds sur l'autre côté, onze pieds six lignes dans le fond.
Le tout conformément à un plan annexé à un acte plus bas mentionné.
Acquis de la succession J. H. Rothbard, conformément à un acte passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 23 avril 1883.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 jan—19 26 fév 2 9 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Guillaume Mothe vs Toby Washington

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,527—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro six, dans l'ilet numéro vingt-quatre, borné par les rues Congress, Elmira, Girod et Urquhart; le dit lot mesure trente-et-un pieds de face à la rue Congress sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds, le tout conformément à un plan dressé par Volquin, déposé comme numéro vingt-six dans le livre des plans numéro deux, à l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, étant la même propriété que le défendeur a acquis de Albert Bell, conformément à un acte passé pardevant Henry E. Ker, notaire, en date du 10 mars 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 jan—17. 24. 31—fév 7, 14, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert S. Eddy vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 22,944—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, en cet Etat, formant une partie de l'ilet borné par les rues St-David, Edmond et Green et l'avenue Henry Clay, désigné par le No 96 sur un plan dressé par Nynegger le 24 janvier 1854 et déposé comme plan No 64 dans le livre des plans de A. Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre "D" sur un plan annexé à un acte de vente de John Kruttschnidt à Charles H. Shute, passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 20 octobre A. D. 1869, et mesure cent quarante neuf pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Edmund sur une profondeur de cent quarante-sept pieds, entre lignes parallèles, et égales et de face à la rue Greene et formé l'encoignure.
Acquis par le défendeur de Charles D. Stutevant par acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 25 novembre 1881.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 jan 24 31—fév 7 15 21 25

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double de choix, No. 486 rue Commune entre Miro et Tonti.

Succession de Simon Fitzpatrick.
No 22,548—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 février 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 janvier 1888, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci après, à savoir:
Le cottage double No 486 rue Commune ou Avenue Tulane, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, Miro et Tonti; le terrain mesure 33 pieds 3 pouces de face à la rue Commune, actuellement l'Avenue Tulane, sur une profondeur de 120 pieds et est composé du lot No 24 et une portion du lot No 25 ainsi qu'il est démontré sur un plan de Arthur de Armas, ingénieur civil, daté le 12 mai 1870, déposé au bureau de Amédée Ducatel, notaire, le 27 avril 1871; le cottage est retiré de la rue et a 3 chambres et une cuisine, citerne et hangar de chaque côté; la propriété rapporte $23 par mois.
Conditions—Comptant—Un dépôt de 10 pour cent devra être fait à la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Preot, Esq., notaire public.
22 jan—fév 4, 11, 18, 25

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MECHANICS AND TRADERS

No. 14 rue Carondelet.

Dix-huitième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1887.

Primes d'incendie...	$198,521 36	
Primes de rivières...	23,660 99	
Primes maritimes...	6,880 65	
Primes non acquises, 31 décembre, 1886.	73,616 52	$302,679 52
A déduire—		
Primes non acquises, 31 décembre, 1887,	$78,737 07	
Primes remboursées.	20,336 28	
Réassurances.	22,068 43	
Commissions.	21,870 08	143,011 91
Primes nettes acquises		$159,667 61
A ajouter intérêt, profits et pertes.		56,429 48
Total recettes		$216,097 09
Moins—		
Pertes d'incendies payées	$112,048 65	
Pertes de rivières payées	9,481 82	
Pertes maritimes payées	2,345 76	
Pertes non ajustées et non échues	19,775 11	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences	34,525 54	178,176 88
Profits nets		$37,920 21

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$243,045 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	135,900 00
Actions de banques et autres	136,175 00
Billets à ordre	26,711 12
Argent comptant	7,005 63
Propriétés foncières	41,864 51
Primes en voie de collection	32,379 26
	$623,080 52

PASSIF.

Capital-actions	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises	78,737 07
Réservés pour pertes non payées, 1887	19,775 11
Réservé pour pertes non payées des années précédentes	2,224 35
Dividendes non payés	21,650 00
Surplus	125,693 99
	$623,080 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 17me jour de janvier 1888.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Nous, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances Mechanics and Traders, certifions par les présentes que nous avons examiné l'actif de la dite compagnie et que nous en avons jugé l'évaluation, comme ci-dessus, vraie et correcte.
ROBT. MAXWELL, Chairman.
G. W. SENTELL,
P. G. GIBERT,
FRED K WING.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 16 du courant, a résolu de payer sur demande (en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1887), CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital de la Compagnie.

DIRECTEURS.

J. A. Braselman,	Robt. Maxwell,
P. J. Cockburn,	Simon E. Marx,
H. T. Cottam,	F. J. Odendahl,
Lloyd R. Coleman,	Wm. A. Phelps,
O. Elmer,	G. W. Sentell,
J. M. Frankenbush,	A. M. Silbernagel,
Walter C. Flower,	W. B. Thompson,
P. G. Gibert,	Jos. Vigness,
Chas. Holloway,	A. Nique,
C. Hernandez,	J. M. Walsh,
N. Laudry,	T. S. Waterman,
I. L. Lyons,	Frederick Wing,
J. G. Lobdell,	W. West,
Colonel T. L. Macon,	W. G. Wheeler,
J. A. C. Wadsworth,	P. Werlein.

20 jan—1m

21me Etat de Situation Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de la charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887:

Primes sur incendie		$183,534 79
Primes sur mers		3,229 87
Primes sur rivières		1,189 34
Totales primes		$187,954 00
A ajouter: Risques non acquis de 1886		37,801 16
Total		$225,755 16
A ajouter Intérêt, profits et pertes	$33 077 66	
Moins appointements et dépenses générales	12,224 12	20,853 54
Fonds de surplus de 1886		19,367 02
Total		$265,975 72
Pertes payées—		
Sur primes d'incendie	$84,478 [illegible]	
Sur primes de mers	3,13[illegible]	
Sur primes de rivières	1,7[illegible] 17	
	$89,3[illegible]	
Compte de réassurances	64,0[illegible] 77	
Primes remboursées et commissions	45,88[illegible] 87	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions	6,923 77	$176,813 22
Total		$89,162 50
Réserve pour—		
Primes non expirées	$37,146 53	
Pertes non payées	12 6[illegible] 95	
Dividende 5 0/0 déclaré en juillet 1887	10,000 00	
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1888	10,000 00	
Fonds de surplus de 1887	19,367 02	
	$89,162 50	$89,162 50

ACTIF.

Billets reçus pour primes	61 00
Primes en collection	36,959 53
Prêts sur nantissements	9,850 50
Prêts sur hypothèques	5,925 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons consolidés et Bons à primes de ville	99,815 00
Banques, assurances et autres stocks	20,945 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autres propriétés foncières	69,619 34
Meubles et installation	3,367 75
En caisse et en banque	32,616 58
	$279,162 50

L'exposé ci-dessus est une copie correcte et exacte des livres de la compagnie.
[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 12 courant, il a été résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de (5) cinq pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année finissant le 31 décembre 1887, pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	HERM. CURTIUS,
J. J. WECKERLING,	J. J. LANGLES,
J. HASSINGER,	J. F. MERILH,
P. W. DIELMAN,	JOHN THORN,
J. R. MEYERS,	LOUIS GRUNEWALD,
GEO. H. BRAUGHN,	A. G. RICKS,
FRANK VATTER,	W. W. HUCK,
	C. E. FISCHER.

15 Jan—1m

L'annuaire de Soards.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui se peuvent désirer sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de celle ci, paraîtra en 1888, comme toutes les années précédentes. M. L. Soards, qui en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années, a déjà mis ses agents à l'œuvre.
On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquels entraîne sa publication; c'est donc sur le patronage des négociants que compte M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.
Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir si les affaires y sont brillantes, si ses habitants sont actifs, entreprenants.
Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnaît ses intérêts.
Aucun exemplaire n'en sera vendu hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaire qui n'y souscrit pas s'expose à en être privé. Le livre se vendra $6; et des listes de souscription seront répandues en ville jusqu'au moment de sa publication. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire après la rentrée de ces listes, elle aurait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur, Allée Commerciale, 5.

ARBOREZ VOS DRAPEAUX.

Proclamation de Warwick, Comte Maréchal de l'Empire.

A tous les loyaux sujets de Sa Majesté le Roi du Carnaval, Salut:
Attendu que le Jour de la Fête annuelle de notre Très Gracieux Souverain REX approche, et en l'honneur du grand événement de l'arrivée prochaine de Sa Majesté, tous les sujets sont requis de déployer les étendards royaux à leurs maisons et autres places, à partir du
LUNDI, 16 JANVIER 1888,
en témoignage de leur joie et de l'heureux retour de Sa Majesté, et qu'ils conservent les drapeaux arborés jusqu'après le Mardi-Gras, 14 février 1888.
DIEU SAUVE LE ROI.
WARWICK, Comte Maréchal de l'Empire.
Officiel: ESPY, Septième Secrétaire.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1888, et 1016ème année du règne de Sa Majesté. 15 jan—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un ilet de terre de valeur borné par les rues Felicity Road, Market, Annonciation, Richard et Constance, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le Planters Cotton Press. Ensemble avec les machines presses et les ustensiles qui y appartiennent dans l'affaire de

Théo. F. Lewis et Robt. K. White vs. Robt. Abbatt et Robt. Abbatt, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 22,949—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Un certain ilet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, machines, presses et ustensiles qui y appartiennent, connu et désigné comme le Planters Cotton Press, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dans cette partie qui est ou anciennement appelée Faubourg Annonciation ou Lacourse, désigné comme ilet numéro quarante-quatre sur le plan original du dit Faubourg Annonciation ou Lacourse, dressé par B. Lafon, voyer, en date du 5 mai 1807, et déposé pour référence en l'étude de P. Pédesclaux, alors notaire en la dite ville de la Nouvelle Orléans. Le dit ilot de terre est borné par les rues Felicity Road, Market, Annonciation Richard et Constance, divisé en quatorze lots numérotés de un à quatorze inclusivement, et mesurant, plus ou moins, trois cent vingt pieds de face à la rue Annonciation, trois cent quatre-vingt-trois pieds de face à la rue Richard, deux cent quatre-vingt-huit pieds de face à la rue Constance, soixante-cinq pieds de face à la rue Felicity Road, et trois cent vingt-cinq pieds de face à la rue Market.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 janv—17.24.31—7.14 18 fév

ANNONCES JUDICIAIRES,

Nicholas Connell vs veuve et héritiers de Henry C. Weymouth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6231—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un ilet de terre situé dans l'ancienne ville de Carrollton, actuellement le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme ilet 79 "A" sur un plan dressé par Henry A. Boudousquié le 6 avril 1871 et déposé comme plan H au bureau de Théo Guyol, notaire public, et mesure trois cents pieds de face aux rues du Canal ou de l'Avenue Carrollton et rue Dublin, trois cent vingt-cinq pieds de face aux rues Sixième et Septième.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—25—1, 8. 15. 18 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Catherine Vogelsanger vs Alexander Mastie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,928—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir:
Deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Claiborne, anciennement St David, Derbigny, anciennement Prosper, et Marigny désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan particulier fait par A. Armas, ingénieur civil, en date du 20 novembre 1879 et annexé à un acte passé pardevant Oscar Drouet, notaire, le 22 janvier 1880, les dits lots mesurent chacun [illegible] de face à la rue Marigny sur une profondeur de [illegible] entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 jan—25—fév 1 8 15 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de bâtisses et améliorations situées au West End, ensemble avec le bail pour le terrain qui n'est pas encore expiré.

Michael T. Carroll vs. Daniel Wilson, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,893—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, MARDI, 7 février 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tout et particulièrement les bâtisses et améliorations bâties et maintenant situées au West End, désigné par le numéro neuf sur un plan dressé par M. Brennan, voyer de ville, et une copie déposée en son bureau, au dedans de la dite ville, du revêtement de la levée au West End, au dedans du revêtement de la levée [illegible]. Le dit lot mesure [illegible] pieds de face [illegible] fondeur entre lignes parallèles, de cent pieds, ensemble avec le bail pour le terrain [illegible] qui a été fait à Michael T. Carroll de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 28 mai 1883, enregistré au bureau des transferts livre 210 fol 80.
Le dit bail expire le 25 avril 1908, à laquelle date les bâtisses et améliorations et toutes autres améliorations qui peuvent être construites sur le dit terrain deviendront la propriété de la ville de la Nouvelle-Orléans sans autre frais ou sans autre charge.
Pour plus amples informations la copie du bail peut être examinée en mon bureau. Les dites bâtisses, etc., et le terme non expiré du bail a été acquis par le défendeur du plaignant conformément à un acte pardevant John Bendernagel, notaire le 14 mai 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 jan—26. 31—fév 3. 7.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Abraham Kory vs Mme Catherine ou Katarina Kuhlmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,035—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 29 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Marais, Douane et Tremé, désigné par le numéro vingt six et mesurant un pied américain, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent dix-neuf pieds, entre lignes parallèles.
Acquis par la défenderesse de Louis Imboll, conformément à un acte passé pardevant Robert J. Ker, notaire, le 5 avril 1875, enregistré au bureau de transfert livre 103 folio 742.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 jan—28—fév 4. 11. 18. 25. 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Magnard vs. Antoine Bonnaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,953—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dumaine, Royale et Ste. Anne, lequel dit lot mesure soixante et un pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de soixante pieds neuf pouces de face à la rue Bourbon, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies et privilèges qui y appartiennent et dit lot de terre, sans exception.
Acquis par le défendeur de J. B. Socola, conformément à un acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire, le 12 mai 1871.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
25 janv—25 fév 1 8 15 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

William N. Grunewald vs Joseph Patzelt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,687—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rocheblave, désignés par les numéros Treize, Quatorze et Quinze sur un plan dressé par A. de Young, voyer, le 3 janvier 1868, déposé en l'étude de Hugh Madden, ancien notaire; lesdits lots mesurent comme suit, à savoir:
Le lot numéro treize mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds entre parallèles, étant borné sur le côté plus près de la rue Douane par le lot quatorze et sur l'autre côté vers la rue Canal par une allée de dix pieds de largeur, et dans le fond par une autre allée de onze pieds huit pouces et quatre lignes de largeur.
Le lot numéro quatorze mesure trente-un pieds quatre pouces de face sur la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds; et le lot numéro quinze mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds, étant borné sur le côté vers la rue Douane par une allée de dix pieds de largeur, et les lots quatorze et quinze sont aussi bornés dans le fond par la susdite allée de onze pieds huit pouces quatre lignes de largeur.
Acquis par le défendeur de Rudolphe Godefroy, conformément à un acte passé pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire le 21 juillet 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan—25—fév 1 8 15 22 25

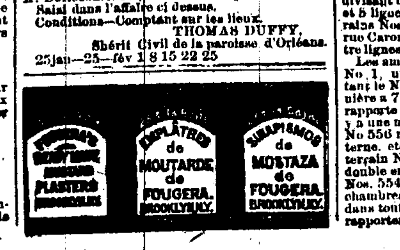

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE KASPAR AUCH.

Propriétés de valeur améliorées et vagues, dans le Premier, le Quatrième et le Sixième District.

Presse à coton de valeur dans la rue de l'Annonciation. Toute la façade de la rue Richard à la rue Market.

Trois maisons en briques à deux étages.

—ET—

Cottage en bois couverts en ardoises dans la rue Jackson, entre Peters et Rousseau.

Cinq maisons en bois à un étage au coin des rues Ste-Marie et Religieuse.

Six cottages en bois au coin des rues St-Andrew et Constance.

Résidence en briques à deux étages No. 53, Avenue Washington.

Cottage à double corps de logis Nos 46 et 48 Avenue Washington.

Trois terrains avec cottage au coin de la rue Chippewa et de l'Avenue Washington.

Résidence en briques à deux étages au coin des rues Carondelet et Philip.

Maison en bois à deux étages No. 556 rue Carondelet.

Le cottage nouvellement bâti à double corps de logis No 554 et 554 1/2 rue Carondelet.

L'ilet de terre de choix borné par les rues Washington, Sixième, Magnolia et Clara, avec bâtisses, laiterie, etc.

Trois terrains de choix pour bâtir dans la rue Austerlitz, près Constance.

Cinq terrains de choix pour bâtir au coin des rues Constance et Cadiz.

Deux terrains de choix pour bâtir dans la rue Valence, près Carondelet.

Deux terrains de choix pour bâtir dans la rue Carondelet, près Valence, avec les débris qui s'y trouvent.

Succession de Kaspar Auch, décédé.

Dossier No. 16,667.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable H. N. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 6 juillet 1886, dans l'affaire de la succession de Kaspar Auch, dossier No 16,667, il sera vendu à l'encan:

Premier District.

1° Une certaine portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Richard, Chippewa et Market désigné comme ilet No. 32, mesurant plus ou moins, 329 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine, formant toute la façade du dit ilet sur la rue de l'Annonciation entre Richard et Market.
AUSSI—Une autre portion de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et le même ilet que la dernière, faisant partie du lot No. 5 et mesurant 5 1/2 pouces de face à la rue Richard sur 63 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur, en ligne [illegible] portion de terre [illegible] rue Chippewa [illegible] le reste dudit lot No. 5. La portion de terre en question comprend la propriété connue sous le nom de

"PLANTERS' PRESS YARD."

Quatrième District.

2° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 30, borné par les rues Rousseau, Jackson, Joséphine et Peters, désigné par la lettre A, et mesurant 32 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en trois maisons en briques à deux étages, couvertes en ardoises, contenant chacune [illegible] chambres, citerne, des lieux d'aisance, un hangar, etc., rapportant environ $31 de loyer par mois.
3° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 30, borné par les rues Jackson, Peters, Joséphine et Rousseau, désigné par la lettre 9, et mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Jackson, 25 pieds de largeur dans le fond sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et de l'autre côté, celui le plus rapproché de la rue Peters une première profondeur sur la rue Jackson, de 127 pieds 10 pouces 6 lignes, puis de là se prolonge à angle droit vers la rue Rousseau, à une distance de 6 pieds 4 pouces, enfin avec une nouvelle profondeur de 31 pieds 11 pouces 5 lignes jusqu'à la ligne du fond.
Les améliorations consistent en un cottage en bois, couvert en ardoises, connu comme le No 17 rue Jackson, lequel renferme 6 chambres, une citerne, un hangar, des lieux d'aisance, etc., avec tuyaux à gaz dans toute la maison. Cette propriété rapporte un loyer de $15 par mois.
4° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par Felicity Road, Ste-Marie, Religieuse et Rousseau, et désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant l'angle des rues [illegible] Ste Marie et mesurant 85 pieds 9 pouces de face à la rue Ste-Marie, sur une profondeur de 144 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Religieuse et 120 pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot No 2 et est aussi borné par le lot No 2; le lot No 2 mesure 27 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Marie, une même largeur dans le fond et [illegible] profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue Rousseau, le divisant du lot No 3 et sur la ligne de côté opposée le divisant du lot No 1, il a une première profondeur de la rue Ste-Marie de 120 pieds, puis à court à angles droits, vers la rue Religieuse 5 pieds et 3 pouces et puis à la une profondeur et une façade sur la rue Religieuse de 9 pieds 6 pouces et 8 1/2 lignes jusqu'à sa ligne de fond et la ligne de division du lot No 7. Les améliorations consistent en 5 maisons contenant 2 chambres chacune, citernes, etc., et louée $22 par mois.
5° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Laurel, St-André et Constance, désigné par le No. 33 mesurant 40 pieds 6 pouces de face à la rue Constance, 40 pieds 0 pouces de large dans le fond, et 100 pieds de profondeur et face à la rue St-André et formant le coin des rues Constance et St-André. Les améliorations comprennent six maisons en bois à un corps de logis, connues comme les Nos. 178 à 188 de la rue St-André et ayant deux chambres et un cabinet à chaque maison, citerne, etc. et rapportant environ $37 par mois pour tout.
6° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Chippewa et St. Thomas, désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant le coin des rues Chippewa et Washington, et mesure 30 pieds de face à la rue Washington 32 pieds et 2 pouces de large dans le fond, sur une profondeur et une façade sur la rue Chippewa de 100 pieds et 5 lignes et une profondeur sur la ligne du côté opposé, le divisant du lot No 2, de 100 pieds; le lot No 2 mesure 31 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, connue comme le No 53 Avenue Washington, ayant un corridor, 7 chambres, gaz et installations, citernes et puits, jardin sur le côté, arbres fruitiers, cour pavée, etc., valant $40 par mois.
7° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Washington, St Thomas et Chippewa, désignée par la lettre "E" de l'ilet No 58, et mesure 35 pieds, 3 pouces de face à la rue Washington sur 100 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis connu comme les Nos. 46 et 48 rue Washington et ayant 2 chambres, un cabinet et une cuisine de chaque côté, 2 citernes, lieux d'aisance, hangars, etc., et rapportant $16 par mois.
8° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 5; les lots Nos 1 et 2 mesurant chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Washington sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 5 mesure 30 pieds de face à la rue Chippewa sur 130 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme le coin des rues Washington et Chippewa.
Sur le lot No 1 il y a une petite maison en bois occupée par un boucher et un magasin de fruits et le tout rapporte $25 par mois.
9° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième district de cette ville, carré borné par les rues Carondelet, Philippe, St-Charles et Jackson, et portant les Nos 1, 2 et 3, contigus. Ils mesurent comme suit: Le No 1 forme l'angle des rues Carondelet et Philippe, et a 33 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur et de façade rue Philippe; 120 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du terrain No 2; et 41 pieds 7 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond. Les terrains Nos 2 et 3 ont chacun 30 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent sur le terrain No. 1, une maison en bois à deux étages portant le No 558 de la rue Carondelet. Cette dernière a 7 chambres, citerne, auvent, etc.; elle rapporte $20 par mois. Sur le terrain No 2, il y a une maison en bois à deux étages, portant le No 556 rue Carondelet; elle a 8 chambres, citerne, etc.; elle rapporte $8 par mois. Sur le terrain No 3, il y a une nouvelle maison cottage double en bois, couverte en ardoises, portant les Nos. 554 et 554 1/2 rue Carondelet; elles ont 6 chambres, citerne, auvent, et gaz de chaque côté dans toute la maison, cour carrelée, etc.; elles rapportent chacune $20 par mois et sont louées.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

10° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le lot No. 27 et borné par les rues Magnolia, Clara, Sixième et Washington, subdivisé en 28 terrains numérotés de 1 à 28 inclusivement, et mesurant comme suit: Les terrains de 1 et de 22 à 28; inclusivement, (8 terrains) sont contigus, le terrain No. 1, formant le coin des rues Washington et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur et de façade rue Magnolia; les terrains 2, 3 et 28 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains 24, 25, 26 et 27 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur. Le terrain 22 forme l'angle des rues Washington et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et 2 lignes rue Washington et 128 pieds de façade et de profondeur sur la rue Clara. Les terrains 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Magnolia sur 121 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.
Les terrains 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 sont contigus et mesurent comme suit: Le terrain No. 8 forme l'angle des rues Sixième et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Sixième, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les Nos 9 et 14 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains 10, 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 15 forme le coin des rues Sixième et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et deux lignes de façade rue Sixième, sur une profondeur et façade rue Clara de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains Nos 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Clara sur 121 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une maison en bois ayant 5 ou 6 chambres, citerne, etc. Elle est louée comme vacherie à $12 par mois, avec privilège de 3 mois d'avis pour la possession. Le hangar extérieur et 1/2 de l'écurie appartiennent au locataire.

Sixième District.

11° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Constantinople, Austerlitz, Constance et Laurel, désignés par les Nos 16, 17 et 18, contigus et mesurant chacun 28 pieds 10 pouces et 3 lignes de face rue Austerlitz, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Terrains de choix pour y bâtir.
12° Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Cadiz, Constance, Jena et Laurel, désignés par les lettres A, B, C, D et E du carré d'ilet No 175. Les terrains A, B et C sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Constance, sur 100 pieds de profondeur. Le terrain A forme le coin des rues Constance et Cadiz. Le terrain D mesure 30 pieds de façade rue Constance sur une profondeur de 100 pieds. Le terrain E mesure 30 pieds de façade rue Cadiz, sur une profondeur de 150 pieds. Ils tout entre lignes parallèles, et sont contigus aux limites intérieures des terrains A, B, C et D.
Il y a une petite maison en bois sur chacun des terrains E et D, ayant 3 chambres, citerne et auvent. Chaque maison rapporte $6 de loyer par mois.
13° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Valence, Baronne, Cadiz et Carondelet, désignés par les Nos 19 et 20 dans le carré d'ilet No 139. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Valence sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Deux terrains de choix pour y bâtir, chemin coquillé et gaz devant, bien élevés et secs; dans un voisinage hautement apprécié.
14° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville carré d'ilet le même que le précédent, portant les Nos 23 et 24. Les dits terrains sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de façade rue Carondelet, sur 151 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Sur ces terrains sont les débris de briques, etc., d'une maison à deux étages détruite par un incendie, barrière, et en bon état, un bon site pour y construire. Le tout de ces dimensions sont plus ou moins d'après les plans de Williams et Patton, architectes et voyers, et peuvent être vus à la vente.
Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en paiements égaux à un, deux et trois ans avec 7 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement; des billets de crédit seront divisés en coupons à la satisfaction des parties intéressées; avec hypothèque spéciale et lien de vendeur; et clauses de pactes de procédures. L'assurance et le transfert des polices, et toutes les autres clauses de garantie usuelles. [illegible] acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886, en sus de leurs enchères et feront un dépôt en argent comptant de 10 0/0 sur le prix de vente pour lier les ventes.
Les revenus revenant aux acquéreurs du jour de la vente.
Actes de vente pardevant Andrew Hero Jr, notaire, No 17 Commercial Place, aux frais des acquéreurs, ainsi que les taxes dues et exigibles en 1888.
8 jan—8, 15, 22, 29—5, 11 fév.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas Ong.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,173—Division E—Attendu que Anna Taylor, veuve de Thomas Ong, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Ong, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 fév—2 7 11

Succession de Francisco P. Martinez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 22,271—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William John Martinez administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 jan—31—fév 4 9

Succession de Philip Schaefer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,150—Division E—Attendu que Mme Therese Schaefer a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Schaefer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 janv—29—fév—3, 7.

Succession de Mme Margaretha Ostringer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,186—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Harder, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 janv—29—3, 7 fév

Succession de Alphonse Emile Bignon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,572—Division D—Attendu que Mary Louisa Harrison, veuve de Alphonse Emile Bignon, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alphonse Emile Bignon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 jan—28 fév 2 5

Succession de David Teelers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,470—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 jan—28—fév 2 5

Succession de Francis X. Leray.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,124—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 jan—24, 28, 2 fév

Succession de F. W. Dille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,154—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Weber et John M. Spengler, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 jan—27, 31—fév 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Andrew Stein vs Jacob Burger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,956—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Marais, Féliciana et Urquhart, désigné par le numéro sept, sur un plan fait par C. Boudousquié, architecte et déposé en l'étude d'Octave Morel, notaire en cette ville; le dit lot mesure trente et un pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de cent deux pieds dix pouces et six lignes.
Acquis par Jacob Burger de Andrew Silver, conformément à un acte passé le 1er jour de mai 1873, pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau de transfert livre 100 folio 739.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 jan—19 26—fév 2 9 16 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Droit d'occupation du local No 162 rue Commune

Du German American Insurance Co. de la Nouvelle-Orléans.
No 22,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—Le LUNDI, 13 février 1888, à 11 heures A. M., au No 162 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 1er février 1888, il sera vendu à l'encan:
Le droit d'occuper le rez-de-chaussée du local No 162 rue Commune d'après le bail.
Conditions—Comptant. 2 fév—2 11 13

PAR JAS P. GUINAULT

Groceries et Meubles.

Succession de Madame Veuve Louis Herie.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 13 février 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Ste Anne et Derbigny, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888,
Le fonds d'un magasin de groceries d'après inventaire enliassé en cour.
Aussi—Un lot de meubles de maison.
Conditions—Comptant.
31 janv—31—fév 7 12

Propriété No 31 rue Dauphine, près de la rue du Canal, entre les rues Douane et Bienville.

Maison rue St. Pierre No 406.

Succession de Mme veuve Louis Herie.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,879.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888, les propriétés suivantes, savoir:
1° Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Bienville et Douane, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison de plusieurs chambres, hangar, hydrant, lieux d'aisance, etc.
2° Un autre lot de terre situé dans le même district, dans l'ilet renfermé par les rues St-Pierre, Miro, Tonti et la Promenade Carondelet, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur vers la rue Miro, 106 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne vers la rue Tonti et 78 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne du fond.
Ensemble une maison basse, couverte en ardoises, ayant galerie devant et sur le côté, six chambres, chambre à bain, lieux d'aisance, cave, etc.
Dans la cour, deux citernes, hangar, poulailler, jardin avec arbres fruitiers et fleurs, cour carrelée, etc., etc.
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an du date, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Actes de vente pardevant E. Forestle, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville payables en 1888.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera exigé des acheteurs.
31 jan—4. 11. 18. 25 fév—3 mars.

Résidence en briques, rue du Canal No 198, entre les rues Dryades et Remparts.

Deux terrains formant l'encoignure des rues Johnson et Canal.

Un grand terrain de prix sur la rue Baronne, entre les rues Julie et Girod.

Succession de Armand Mercier, No 15,204—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 janvier 1888, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:
1° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Canal, Commune, Dryades et Remparts, lequel lot de terre mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble une résidence en briques à étage avec entresole et ayant corridors d'entrée, galerie devant, derrière et sur le côté et ayant treize chambres, cour carrelée, hydrant, porte cochère, etc. etc.
2° Deux lots de terre situés dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 6 et 7.
Le lot No 6, mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue du Canal, sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Johnson.
Le lot No 7 mesure 26 pieds 4 lignes de face à la rue du Canal, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
3° Un terrain vacant de prix, situé dans le même district, renfermé par les rues Baronne, Dryades, Girod et Julie, mesurant 31 pieds 1 pouce 1 lignes de face à la rue Baronne, sur 96 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur. Lequel lot de terre étant à une distance de 25 pieds 6 pouces 4 lignes de l'encoignure Girod.
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Condition—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans [illegible] à l'option des acheteurs, lesquels billets seront garantis par hypothèque et portant sept pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.
Actes de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1888.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé des acheteurs.
31 janv—31—fév. 4, 11, 18, 25—mars 3.

Ardoises, Cheval, Charrettes, Buggy, Harnais, etc., etc.

Succession de John Lynch.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI 6 février 1888, il sera vendu à 11 heures du matin, rue Chaps entre les rues Enghein et Poètes en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté 24 janvier 1888.
[illegible] ardoises de différentes dimensions 2 charrettes, un buggy, un lot harnais, un cheval.
Conditions—Comptant.
25 jan—25 31—fév 3

M. M. Borges vs ses créanciers.

No. 17,519.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse VENDREDI, 3 février 1888, il sera vendu à 11 heures du matin, à son magasin à l'encan, encoignure Passage de la Bourse et de la rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour, signé le 3 janvier et rendu le 10 du même mois et année—
Trois grandes coquilles d'huîtres, fines et une pompe.
Conditions—Comptant.
22 jan 27—fév 3

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quincaillerie! Quincaillerie! Quincaillerie!

Succession de J. S. Aitkens et Mme Catherine Aitkens, sa femme.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossiers Nos. 5417 et 21,375.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—JEUDI, 9 février 1888, à 10 1/2 h. a. m., au local Nos. 236 et 242 rue Tchoupitoulas, près de l'encoignure Delord.
La vente continuera de jour en jour, à la même heure, jusqu'à ce qu'on ait vendu tout le stock, en vertu et conformément à deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de J. S. Aitkens, signés par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division "A", daté le 12 décembre 1887, dossier No. 21,375 et un autre dans l'affaire de la succession de Mme Catherine Aitkens, femme de J. S. Aitkens, signé par l'Hon. F. A. Monroe, juge de l'honorable Cour Civile de District, division "C", daté le 31 janvier 1888, dossier No 5,417, pour compte des successions de J. S. Aitkens et de Catherine Aitkens, sa femme, il sera vendu à l'encan—
Tout le contenu de la dite quincaillerie, comprenant un assortiment général de toutes sortes d'outils de quincaillerie, etc., ainsi étagères, meubles de bureau, et autres effets mobiliers trop nombreux à énumérer d'après un inventaire enregistré au bureau du greffier de l'honorable Cour ci-dessus mentionnée. Les marchandises seront vendues en lots à la convenance des acquéreurs.
Conditions—Comptant avant livraison.
29 jan—29 à date.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Site de Valeur pour Bâtir,

Rue Magazine, près du Marché de la rue Neuvième.
Succession de Otto Frederick Theisman.
A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—JEUDI, 23 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" daté le 9 janvier 1888, Dossier No 22,273, pour le compte de la succession de Otto Frederick Theisman, décédé, il sera vendu—
Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Septième et Huitième, désigné par [illegible] et mesure 24 pieds 8 pouces [illegible] de face à la rue Magazine, sur [illegible] de 109 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans, en paiements égaux, avec 8 0/0 intérêt, du jour de la vente, et toutes clauses de garantie usuelles; l'acquéreur assumera les taxes pour l'année courante de 1888, au dessus du prix d'adjudication.
Acte de vente pardevant Andrew Hero, jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 jan—22 31—8 15 23 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Catherine Potthoff vs. ses créanciers—No 22,975—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Mme Catherine Potthoff soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 14 février 1888, à 11 heures a. m., pour voter sur son application pour un répit de un, deux et trois ans, pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt; que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de la dite Mme Potthoff, et dans l'intervalle que toutes procédures contre la personne et les biens de la dite Mme Potthoff soient suspendues.
Nlle-Orléans, 7 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 janv—3f au 14 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Meubles de Bureau.

Coffre-fort à combinaison en fer de Marvin & Cie.

Coffre-fort en fer, installations à gaz, etc.

Dans l'affaire de la liquidation de la maison de commerce Lafitte & Dufilho.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,266.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale.—LUNDI, 13 février 1888, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Decatur, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 31 janvier 1888, pour le compte de la susdite affaire:
Un assortiment de meubles de bureau consistant de bureaux petits et grands (sitting and standing desks), chaises, presses à lettres, bibliothèques, installations à gaz, tables de bureaux, régulateurs, divans, etc., etc.
—Aussi—
Un coffre-fort à combinaison en fer de Marvin & Cie; une jolie installation de bureau en bois de chêne (office partition) avec une belle vitre de fantaisie.
Conditions—Comptant.
1er fév—1, 4, 10 à la vente

Propriété améliorée dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et Galvez.
Succession de Lawrence Kenney.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20,877.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale, SAMEDI, 25 février 1888, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu de, et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 janvier 1888, pour le compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir:
Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Johnson, désigné par le No 7, sur un plan dressé par J. Reinoehl en 6 mai 1867, déposé au bureau de W. J. Castell notaire public pour la dite ville. Le dit lot de terre formant le coin des rues Gravier et Galvez, et mesurant d'après le dit plan 30 pieds de face à la rue Galvez, sur une profondeur et une façade rue Gravier de 100 pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété achetée par feu Alexandre Hauch d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire public, le 11 avril 1871.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur; ensemble avec toutes les clauses de garanties usuelles ayant trait à l'assurance, aux frais d'avocat, frais et dépenses etc. La partie à crédit du prix d'achat portera intérêt à 8 pour cent par an de la date jusqu'à paiement. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année courante 1888.
Acte de vente pardevant Edward Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 janv—21 28—fév 4 11 18 25

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cheval allant le train.

"Juge Fenner," buggy, harnais, etc.
Haynes & Rogers vs. Leurs Créanciers.
No 22,908—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 février 1888, à 11 heures du matin, devant notre bureau, 17 rue Carondelet, entre les rues Canal et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 janvier 1888, il sera vendu à l'encan:
Le cheval allant le train nommé "Juge Fenner," bay, 15 mains et 3 pouces de hauteur, âgé d'environ 7 ans, et faisant un mille en 2 minutes 30.
Aussi, un buggy, un jeu de harnais, le tout en bon état.
Conditions—Comptant.
1er fév—1, 5, 10, 11.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulets, Charrettes, Meubles, Etc.

Succession de Théodore Vogelsang.
No. 23,004—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 février 1888, à midi, au local No. 15 rue Rousseau, entre Felicity Road et Ste Marie, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession—
Quatre mulets, 4 charrettes, un lot de harnais, 1 vache, 1 wagon, 1 moulin et chaîne et un lot de meubles de ménage d'après un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant avant livraison.
31 jan—31—5, 11 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double

sur la rue Cleveland, (anciennement Gasquet.)
Succession de Susannah O'Brien.
No 22,974—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 13 janvier 1888, il sera vendu à l'encan—
Le Cottage double No 139 rue Gasquet ou Cleveland, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet ou Cleveland, Canal, Derbigny et Roman; le lot No 2 et mesure 27 pieds de face sur la rue Cleveland, sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Il y a quatre chambres dans le double corps de logis, 2 citernes, etc., bien situé, à proximité du marché, des églises, des écoles et des chemins de fer, un joli site pour de bons locataires.
Conditions—Comptant, 10 pour cent déposé au moment de la vente.
Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Benjamin Ory, notaire public.
15 jan—28—4, 11, 18 fév.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

2 chevaux de trait, 1 voiture, 1 jeu de harnais; aussi, le droit d'occupation et le bail non échu de la bâtisse au coin des rues Girod et Carondelet.

VENTE DE SYNDIC PROVISOIRE.

Dans l'affaire de B. F. Markey vs. ses créanciers, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 2305.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—LUNDI, 6 février 1888, à 11 heures du matin, en face du bureau No 18 rue Bourbon, près de la rue du Canal, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, daté du 31 janvier 1888, la propriété ci-après décrite, savoir:
2 chevaux de voiture;
1 voiture;
1 jeu de harnais; aussi
Le bail non expiré et le droit d'occupation de la bâtisse au coin des rues Girod et Carondelet.
Le tout selon un tableau enregistré.
Conditions—Comptant. 1er fév—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence désirable à 2 étages

dans le Sixième District, aussi 4 terrains touchant à la propriété ci-dessus.
Succession de Patrick Donnelly.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 22,050.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour, en date du 30 décembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 272, borné par les rues Foucher, Aline, Chesnut et Camp désigné par le No. 10, et mesurant 31 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois en usage comme [illegible]
2° Un autre lot de terre dans le même ilet désigné par le No. 11 et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds et de face à la rue Foucher sur ces deux rues forme l'encoignure entre lignes parallèles.
3° Un [illegible]
[illegible]
Conditions [illegible]
Acte de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux par lieu la vente.
25 jan—25, 28—fév 4, 11, 18, 25

R. P. Randall,
54 and 56 Baronne St.
Carriages & Harness,
Boys' Bicycles,
Girls' Tricycles,
Baby Carriages.